



Si vous aviez 100 000 \$, que feriez-vous pour la collectivité ?

Baie-Saint-Paul

Budget participatif

FORMULAIRE
D'INSCRIPTION

- » Déposez votre projet dans le cadre du Fonds de développement durable / Budget participatif avant le 26 octobre 2014, minuit en remplissant ce formulaire.
- » **VENEZ VOTER LORS DE LA SOIRÉE SPÉCIALE DE VOTATION LE 27 OCTOBRE DÈS 19 H**, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville pour inscrire votre projet au Plan triennal d'immobilisation du budget municipal 2015.

Titre du projet _____

Proposant _____

Adresse complète _____

Numéro de téléphone _____

Courrier électronique _____

Description du projet _____

Clientèle visée Moins de 18 ans 18 à 24 ans 25 à 54 ans 55 ans et plus Tout âge

Apport du projet au développement durable _____

Estimation du coût du projet _____

Temps de réalisation _____

Consentement

J'ai lu les critères établis pour la présentation d'un projet en page 2, j'atteste en être l'auteur et je m'engage à exposer le projet à la population s'il était retenu.

Signature _____

Date _____



Retournez ce formulaire par courriel à latremblay@baiesaintpaul.com ou déposez au comptoir d'accueil de l'hôtel de ville avec la mention PROJET FONDS DD, BUDGET PARTICIPATIF, à l'attention de Luce-Ann Tremblay, 15 rue Forget, Baie-Saint-Paul G3Z 3G1



Si vous aviez 100 000 \$, que feriez-vous pour la collectivité ?

Baie-Saint-Paul

Budget participatif

CRITÈRES ÉTABLIS POUR
LA PRÉSENTATION D'UN PROJET

» TYPE DE PROJET

Des projets visant à améliorer le milieu et la qualité de vie, la durabilité du territoire (mise en valeur du paysage, transport durable, aménagements, etc.) sont privilégiés.

Le projet présenté doit constituer une dépense d'immobilisation dont le budget varie entre 10 000 \$ et 100 000 \$ et doit pouvoir être réalisé à l'intérieur de l'année budgétaire pour lequel il a été adopté. De plus, il doit:

1. Relever de la juridiction de la Ville ;
2. Être un bien commun, répondre au besoin collectif et être réalisé par la Ville ;
3. Inciter les personnes et la collectivité à poser des gestes qui sont en synergie avec l'Agenda 21 local de Baie-Saint-Paul et son plan d'action ;
4. Avoir des effets positifs sur l'environnement et le milieu de vie ;
5. Stimuler l'adoption de meilleures pratiques de développement durable par un effet d'entraînement.

» LE PROJET NE DOIT PAS SERVIR À

- Des intérêts privés ou ceux d'une seule organisation ;
- L'organisation d'une activité événementielle ;
- Payer les frais liés aux activités régulières ou la permanence d'un organisme.

» L'ANALYSE DU PROJET

- Un comité analysera la recevabilité du projet selon les critères établis ;
- Les citoyens seront invités à une soirée au cours de laquelle ils pourront voter pour le ou les projets de leur choix ;
- Le ou les projets choisis par le vote citoyen, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année, seront portés au budget de l'année subséquente.

» DÉPÔT DE PROJET

Pour déposer un projet, on doit :

- Utiliser le formulaire prévu à cette fin et remplir toutes les sections ;
- Joindre les documents pouvant aider à la compréhension du projet ;
- Déposer le projet dans les délais prescrits ;
- Être résidant de Baie-Saint-Paul ;
- Assurer une présence pour présenter brièvement le projet lors de la soirée du vote citoyen.

